



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 avril 2023

N°809

France 2030 | Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'industrie, annonce le lancement de la « zone industrielle bas carbone » (ZIBAC) du Havre

Le Président de la République a fixé le 8 novembre 2022 un objectif de division par deux des émissions industrielles françaises au cours de la prochaine décennie.

Pour atteindre cet objectif, la planification écologique est une nouvelle méthode indispensable, afin de mettre en cohérence les efforts de décarbonation demandés aux industriels et le déploiement sur les territoires des infrastructures, des technologies et organisations qui rendent possible cette décarbonation : hydrogène, capture de carbone, chaleur renouvelable, électricité bas carbone, écologie industrielle.

France 2030 consacre 5,6 Mds€ pour la décarbonation de nos entreprises. Plusieurs dispositifs de France 2030 sont ouverts pour permettre d'accélérer les dynamiques lancées et atteindre les objectifs fixés pour mieux produire et mieux vivre (france2030.gouv.fr).

Cette démarche de planification nationale se décline concrètement sur toutes les grandes zones industrielles à travers l'appel à projets « Zones Industrielles Bas

Carbone » (ZIBAC) dans le cadre de France 2030. Avec à ce dispositif, l'Etat soutient la conception et le déploiement des réseaux qui constitueront l'épine dorsale de l'industrie bas carbone de demain : réseaux électriques renforcés, réseaux de chaleur, hubs de distribution d'hydrogène, carboducs pour capter et transporter le CO2 émis par les industriels.

Pour rappel, les ZIBAC ont vocation à constituer des territoires pionniers de la décarbonation de l'industrie française ainsi que des territoires industriels « clé en main » pour les entreprises désireuses d'investir dans la transition écologique, afin d'en faire un levier majeur de réindustrialisation verte. Elles sont ainsi au cœur de l'ambition du projet de loi Industrie Verte, porté par les Ministres Bruno Le Maire et Roland Lescure, qui vise à simplifier les implantations industrielles de l'industrie décarbonée, et à soutenir la production bas carbone.

Le 16 janvier dernier, le ministre Roland Lescure avait annoncé les deux premières lauréates de l'appel à projets ZIBAC : les zones industrialo-portuaires de Dunkerque (59) et de Fos-sur-Mer (13).

[Lien vers le CP des ZIBAC de Dunkerque et de Fos-sur-Mer](#)

Le ministre annonce ce jour que la zone industrialo-portuaire du Havre est lauréate de l'appel à projets « Zones Industrielles Bas Carbone » dans le cadre de France 2030.

L'Etat, aux côtés des entreprises, de HAROPA et des collectivités locales, soutiendra financièrement le déploiement accéléré des technologies, infrastructures et réseaux nécessaires à la décarbonation de la zone à hauteur de 7,4 millions d'euros pour une première phase d'études de 15 millions d'euros visant à définir la trajectoire de décarbonation. Cette phase sera suivie d'une phase d'études d'ingénierie pour le déploiement qui sera également soutenue par l'Etat.

Ces études financeront notamment l'ingénierie d'un réseau complet de capture de carbone sur les grands sites industriels de l'axe Seine, et d'un terminal de liquéfaction permettant d'emporter ces émissions vers les sites de stockage géologiques prévus en Mer du Nord dans des gisements de gaz déplétés.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : « *Le Havre est un haut-lieu de l'industrie traditionnelle avec la pétrochimie, l'industrie automobile, les engrais. C'est désormais aussi le lieu de l'industrie de demain avec les usines de pales et nacelles de Siemens Gamesa, la production d'hydrogène, et bientôt d'engrais bas carbone. La sélection de cet écosystème comme Zone Industrielle Bas Carbone constitue un soutien et une reconnaissance de l'Etat pour le dynamisme de cet écosystème industriel exceptionnel, qui est un beau symbole de la transition industrielle en cours dans notre pays.* »

Contacts presse :

Cabinet de Roland LESCURE, ministre délégué chargé de l'Industrie

presse@industrie.gouv.fr – 01 53 18 43 18

Secrétariat général pour l'investissement :

presse.sgpi@pm.gouv.fr - 01 42 75 64 58

À propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat:
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir